

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS (*Modificatif*)

EAU ET ASSAINISSEMENT

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

ANNEE 2011

Conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau présente des indicateurs nationaux actualisés et représentatifs pour ces activités.

Les missions de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement sont la production et la distribution de l'eau potable, la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées et pluviales, la facturation et le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement, et la relation avec les usagers.

La **ressource en eau** est constituée de trois champs captants sur lesquels ont été prélevés en 2011 environ 12 386 908 m³ d'eau, volume en baisse depuis 2003. La qualité de l'eau reste maîtrisée et conforme à la réglementation en microbiologie comme pour les paramètres physico-chimiques.

Concernant le **patrimoine nécessaire au service public de l'eau potable**, il continue à faire l'objet d'un entretien et d'un renouvellement permanent pour maintenir un rendement de réseau très satisfaisant de plus de 90%. Le taux moyen de renouvellement de réseau sur 5 ans est de 1,26 % reflétant un rythme maîtrisé des investissements nécessaires au bon maintien du patrimoine. En 2011, 839 branchements en plomb ont été remplacés.

Le **prix de l'eau potable** reste à 0,97 € H.T. par m³ depuis 2005. La durée d'extinction de la dette de la collectivité pour l'eau potable est de 2,94 années.

Concernant le **patrimoine nécessaire au service public de l'assainissement**, il continue à faire l'objet d'un entretien permanent pour assurer la maîtrise des rejets au milieu naturel. Cette maîtrise se reflète dans le taux de raccordement théorique de 98,5% (seules 424 installations Assainissement Non Collectif identifiées) et de la valeur du taux de collecte (calculé à 91%). La saisie du réseau dans le Système d'Information Géographique est en constante évolution et passe de 37 à 60% en 2011.

Le taux moyen de renouvellement sur 5 ans des réseaux d'eaux usées se stabilise en 2011 aux alentours de 0,65%, correspondant à un rythme juste suffisant des investissements nécessaires au bon maintien du patrimoine.

L'**épuration des eaux** provenant du système d'assainissement est réalisée sur la récente station d'épuration, exploitée en régie. En 2011, les rendements épuratoires atteignent d'excellents résultats : entre 92,5 et 99,4 % selon les paramètres, assurant parfaitement la conformité des rejets. L'intégralité des boues issues des ouvrages d'épuration est évacuée en filières conformes réparties entre l'épandage et le compostage.

La **redevance assainissement** a diminué depuis 2009 pour passer de 1,50 € H.T. à 1,16 € H.T. par m³ et se stabilise à ce prix en 2011. La durée d'extinction de la dette de la collectivité pour l'assainissement est de 3,56 années.

La **gestion du service au public pour l'eau et l'assainissement** reste à un bon niveau. Ainsi en 2011, 89 % des demandes écrites sont traitées en moins de 15 jours. 49 700 abonnements sont gérés par le Service pour un taux de recouvrement très performant à plus de 97 % en fin de régie, c'est-à-dire 3 mois après émission de la facture.

La Direction réalise également les études de dimensionnement de réseaux à créer dans le cadre des opérations d'aménagements sur le territoire de Reims Métropole, des projets pour l'optimisation des installations, la maîtrise des rejets et des ressources, des projets pour le développement et la modernisation du service public.

Contacts

Pour tout renseignement

Vous pouvez contacter le Service Clients de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de REIMSMETROPOLE au 0800 818 993 (appel gratuit depuis un fixe) ou vous présentez à l'accueil au 3, rue Eugène Desteuque à Reims

Site Internet de l'Eau

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et bien d'autres sur notre site internet www.eau.reimsmetropole.fr
Un espace client est à votre disposition dans lequel vous pourrez retrouver :
l'historique de vos consommations, votre facture...
Saisir un nouvel index, demander la mensualisation, payer votre facture en ligne...

Visite station d'épuration de REIMSMETROPOLE

Les visites ne peuvent être organisées que pour les groupes de plus de 12 ans, pour un maximum de 18 personnes dont 2 accompagnants.
Vous retrouverez tous ces renseignements sur notre site internet www.eau.reimsmetropole.fr

En savoir plus... www.eau.reimsmetropole.fr

Ou demander à consulter le rapport complet à l'Hôtel de la Communauté ou dans votre Mairie.